

12 nov 2015 -14:16

Appartient à [Conseil des ministres du 13 novembre 2015](#)

## Transfert de propriété de l'Etat à la Région wallonne de deux parcelles de l'aéroport de Charleroi

Sur proposition de la ministre de la Mobilité Jacqueline Galant, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal organisant le transfert de propriété à la Région wallonne de deux parcelles situées à l'aéroport de Charleroi.

L'exploitation des aéroports et des aérodromes publics est une compétence qui a été transférée aux régions. Deux parcelles situées à l'aéroport de Charleroi n'ont toutefois jamais été transférées à la Région wallonne.

A la demande de la Société wallonne des aéroports (Sowaer), la direction générale Transport aérien a établi un arrêté royal pour régler le transfert de propriété du SPF Mobilité et Transports à la Région wallonne. La Région wallonne reçoit ainsi la pleine propriété sur ces deux parcelles de l'aéroport de Charleroi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jacqueline Galant, ministre de la  
Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale  
des chemins de fer belges  
Avenue des Arts 7 (4ième étage)  
1210 Bruxelles  
Belgique